

**Réunion sur les demandes électroniques**

**EAM/4/5**

**Quatrième réunion  
Genève, 22 octobre 2024**

**Original:** anglais  
**Date:** 23 septembre 2024

**MODULE D'ÉCHANGE DE RAPPORTS DHS UPOV e-PVP**

*Document préparé par le Bureau de l'Union*

*Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.*

*Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.*

**RÉSUMÉ**

1. En septembre 2023, le module d'échange DHS UPOV e-PVP a été lancé, le Viet Nam étant le seul participant dans un premier temps. Par la suite, le Royaume des Pays-Bas a rejoint le système en décembre 2023. Le 24 mai 2024, le Viet Nam a présenté sa première demande d'utilisation d'un rapport DHS du Royaume des Pays-Bas. La demande a été acceptée le 3 juillet 2024.

2. Au 4 mars 2024, l'intérêt pour l'adhésion au module d'échange DHS UPOV e-PVP s'est accru, dix services supplémentaires ayant exprimé leur intention d'y adhérer en 2024: Brésil, Canada, Union européenne, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Ghana, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni. L'Union européenne a notamment pour objectif de mettre à disposition plus de 30 000 rapports. Pour ce faire, les travaux préliminaires sur l'utilitaire de téléchargement en masse et les interfaces de programmation d'applications (API) sont essentiels.

3. La structure de ce document est la suivante:

RÉSUMÉ.....	1
CARACTÉRISTIQUES DU MODULE D'ÉCHANGE DE RAPPORTS DHS UPOV E-PVP .....	1
DÉVELOPPEMENTS DEPUIS EAM/3.....	2
EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACCÈS.....	3
COÛT .....	3
<i>Module d'échange de rapports DHS standard UPOV e-PVP .....</i>	<i>3</i>
DÉVELOPPEMENTS FUTURS .....	3

**CARACTÉRISTIQUES DU MODULE D'ÉCHANGE DE RAPPORTS DHS UPOV e-PVP**

4. Le module d'échange de rapports DHS UPOV e-PVP (le "module d'échange") est une plate-forme Web qui permet l'échange de rapports DHS et d'autres informations relatives à la protection des obtentions végétales entre les membres de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Le module d'échange vise à faciliter la coopération et l'harmonisation entre les offices de protection des obtentions végétales et à réduire la charge administrative et les coûts pour les obtenteurs.

5. Le module d'échange permettant aux offices PVP de coopérer avec d'autres offices PVP dans le cadre de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité ("DHS") offre les caractéristiques suivantes aux offices PVP:

- Mettre les rapports DHS existants à la disposition des autres membres de l'UPOV (option de chargement en bloc);

- Obtenir des rapports DHS
  - recherche de rapports DHS existants,
  - introduire une demande d'information sur la possibilité d'obtenir un rapport DHS qui n'a pas encore été mis à disposition,
  - demander des informations sur la possibilité de commander un rapport DHS,
  - les communications entre l'office PVP fournisseur et l'office PVP destinataire,
  - notification lorsqu'un rapport DHS est mis à disposition;
- Suivre l'historique de chaque demande.

6. Le module d'échange est accessible à tous les membres de l'UPOV et peut être utilisé indépendamment des autres modules UPOV e-PVP. Le membre UPOV de l'office PVP demandeur et le membre UPOV de l'office PVP fournisseur doivent tous deux adhérer au module d'échange pour permettre le transfert des rapports DHS.

7. Si un membre de l'UPOV a besoin d'une adaptation (p. ex. besoins d'intégration, facturation), une demande d'adaptation peut être adressée à l'UPOV. Le coût de l'adaptation sera supporté par le membre de l'UPOV.

### DÉVELOPPEMENTS DEPUIS EAM/3

8. Le 28 septembre 2023, le Viet Nam est devenu le premier membre de l'UPOV à utiliser le module d'échange.

9. Le 22 décembre 2023, le Royaume des Pays-Bas est devenu le deuxième membre de l'UPOV à utiliser le module d'échange.

10. Le Viet Nam a demandé un rapport DHS existant au Royaume des Pays-Bas le 24 mai 2024, en utilisant le module d'échange.

11. Le Royaume des Pays-Bas a accepté la demande et a téléchargé le rapport le 3 juillet 2024, en utilisant le module d'échange.

12. Le module d'échange a également accueilli les membres de l'UPOV suivants, ce qui porte à 11 le nombre de membres de l'UPOV qui utiliseront le module d'échange en octobre 2024:

1. Brésil
2. Canada
3. Union européenne
4. Géorgie
5. Ghana
6. Japon
7. Maroc
8. Pays-Bas (Royaume des)
9. Nouvelle-Zélande
10. États-Unis d'Amérique
11. Viet Nam

13. Le Royaume-Uni commencera à utiliser le module d'échange en 2025.

14. Du 15 mai au 7 juin 2024, une campagne d'essai a été menée et a été mise à la disposition de tous les membres de l'UPOV qui avaient déjà manifesté leur intérêt à participer au module d'échange DHS UPOV e-PVP à la date du 15 mai 2024. La Chine, le Japon et le Royaume-Uni ont également été invités à participer à leur demande.

15. Le Brésil, le Canada, la Chine, le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne ont fait part de leurs réactions.

16. Les modifications suivantes ont été apportées au module depuis la dernière mise à jour:

- Extension de la prise en charge des langues du navigateur à de nouvelles langues, dont le néerlandais, le chinois et le portugais. Les utilisateurs peuvent désormais conserver la langue par défaut de leur navigateur et afficher correctement l'interface et le contenu en anglais si leur langue est différente de l'anglais, du français, de l'espagnol, de l'allemand, du japonais et du vietnamien.

- Possibilité de mettre à jour le nom de l'obtenteur lors de la modification d'une demande. Les utilisateurs peuvent désormais corriger ou modifier le nom de l'obtenteur lorsqu'ils éditent une demande existante de rapport DHS.
- Permettre l'affichage du nom botanique complet en même temps que le code UPOV. Les utilisateurs peuvent désormais voir le nom scientifique complet de l'espèce ou du genre végétal en plus du code UPOV lorsqu'ils effectuent une recherche.
- Lors de l'établissement d'une demande, supprimer le lien vers la demande lorsque l'office PVP demandeur n'utilise pas le module d'administration UPOV e-PVP. Les utilisateurs peuvent désormais éviter la confusion et les clics inutiles lorsqu'ils présentent une demande de rapport DHS émanant d'un office qui n'utilise pas le module d'administration pour gérer les demandes.
- Supprimer la possibilité de télécharger un rapport lorsqu'il est déclassé. Les rapports déclassés seront marqués comme tels et n'auront pas d'option de téléchargement.
- Prise en charge des autorités régionales (Union européenne) en plus des pays. Les utilisateurs peuvent désormais sélectionner l'Union européenne comme autorité requérante ou autorité source d'un rapport DHS, ainsi que des pays individuels. Cela facilitera l'échange de rapports avec l'UE et avec d'autres autorités.

## EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACCÈS

17. Le module d'échange est disponible pour tous les membres de l'UPOV.

## COÛT

### Module d'échange de rapports DHS standard UPOV e-PVP

18. Afin de continuer à soutenir le développement et la maintenance des modules standard, il est proposé:

- d'obtenir un retour d'information régulier de la part des autorités qui utilisent le module d'échange par le biais d'enquêtes, de campagnes de test et d'entretiens bilatéraux.
- de renforcer les activités de sensibilisation et de promotion du module d'échange, y compris les activités de vulgarisation, telles que les webinaires, les ateliers, les tutoriels en ligne et les réunions bilatérales, afin de démontrer les avantages et les caractéristiques du module d'échange et la manière dont il peut aider les autorités dans leur travail.
- d'accueillir les contributions des membres de l'UPOV et des parties prenantes.

19. Les membres de l'UPOV peuvent contribuer au financement direct en cas d'adaptation à des besoins spécifiques. Certains de ces besoins peuvent faire partie du module standard, contribuant ainsi à l'amélioration continue du module d'échange.

## DÉVELOPPEMENTS FUTURS

### Fonctionnalités

20. Les fonctionnalités suivantes sont prévues dans les prochaines versions:

- (a) Fournir un soutien pour l'échange des rapports VCU (Valeur pour la Culture et l'Utilisation) si nécessaire;
- (b) Ajouter un nouveau rôle pour les centres d'examen DHS:
  - (i) accepter les demandes des bureaux PVP,
  - (ii) partager les résultats des tests (rapport) avec le bureau PVP lorsque ce dernier commissionne/délègue des centres de test DHS.